

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 28 mars 2024

n° 083-24 C

Objet : RD - Approbation de la consistance du service Synchro Bus à partir du 28 août 2024

- date de convocation le 22 mars 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Sara Rotelli - Philippe Vuillermet
Cognin	Marine Mithieux - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Danielle Romagnoli
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Florence Bourgeois à Pierre Brun - de Michel Camoz à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Pierre Duperier à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Gaëtan Pauchet à Sara Rotelli - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmaï - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 28 mars 2024

délibération n° 083-24 C

objet **RD - Approbation de la consistance du service Synchro Bus à partir du 28 août 2024**

Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de délégation de service public avec la société Keolis portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2024.

L'offre a été définie pour les six ans du contrat et toute modification influe sur les montants des charges contractualisées.

Afin d'adapter toujours mieux le réseau aux besoins des usagers, des études d'évolution d'offre complémentaires ont été réalisées, pour répondre à des demandes nouvelles ou adapter l'offre à la fréquentation.

Les adaptations d'offre proposées pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2024, sont issues :

- de la délibération du Conseil communautaire du 11 mai 2023 concernant les adaptations suivantes :
 - o l'augmentation de la fréquence de 15 à 10 min en heure de pointe sur la ligne Chrono D,
 - o la desserte fine du quartier du Biollay via la ligne 1,
 - o la desserte par une ligne locale du haut des Monts (Bassens) au centre de Chambéry,
- du suivi des demandes des usagers et de l'adaptation de l'offre à la fréquentation en hausse :
 - o le renfort de l'offre sur la ligne Chrono A en heure de pointe et la prolongation le soir de l'heure de pointe,
 - o l'augmentation de la fréquence de la ligne Chrono D,
 - o l'ajout d'une course le matin en renfort sur la ligne 3,
 - o le renfort de l'offre du service Synchro Access'.

Il est donc proposé d'approuver les évolutions d'offres à mettre en œuvre, à partir du 28 août 2024, sur le réseau Synchro Bus.

Ligne	Adaptation	Coût annuel estimé (euros 2018)
Chrono A Plage/Technolac ⇄ Université Jacob	• Renfort d'offre en heure de pointe la semaine des vacances de la Toussaint 2024 pendant laquelle l'université n'est pas en vacances <i>Impact recettes en année pleine : + 800 €</i> • Prolongation de l'heure de pointe du soir de 18h à 18h30 <i>Impact recettes en année pleine : + 2 600 €</i>	+ 7 700 € HT + 36 881 € HT <i>(soit 13 778 € HT pour l'exercice 2024)</i>
Chrono D Chamoux/Debussy ⇄ Plaine des Sports	• Augmentation de la fréquence à 10 minutes (au lieu de 15 minutes) en heure de pointe → Nécessite 2 bus supplémentaires <i>Impact recettes en année pleine : + 22 500 €</i>	+ 119 700 € HT <i>(soit 51 300 € HT pour l'exercice 2024)</i>

Ligne 1 Salins ⇄ Cévennes/De Gaulle	• Extension de la ligne en vue de la desserte fine du quartier du Biollay, avec 4 nouveaux arrêts : - Mairie Biollay - Oradour-sur-Glane - Pont Vieux - Berges ➔ Nécessite un bus supplémentaire ➔ Travaux au terminus « Salins » <i>Impact recettes en année pleine : + 2 500 €</i>	+ 59 925 € HT (soit 23 056 € HT pour l'exercice 2024) + 30 000 € HT
Ligne 3 Les Frasses ⇄ Saint-Baldoph Centre	• Ajout d'une course en renfort le matin en direction de Saint-Baldoph pour mieux desservir les établissements scolaires, dont le lycée du Granier et répondre à la charge importante de la ligne ➔ Nécessite un bus supplémentaire <i>Impact recettes en année pleine : 0 €</i>	+ 16 887 € HT (soit 5 532 € HT pour l'exercice 2024)
Nouvelle ligne locale n° 20	• Desserte de la colline des Monts avec 2 départs le matin, 2 retours le soir (sauf le mercredi) et 1 retour le mercredi midi Desserte en transport à la demande avec le TAD 51 en heures creuses. ➔ Nécessite un véhicule supplémentaire (Véhicule de petite capacité) <i>Impact recettes en année pleine : + 3 500 €</i>	+ 28 580 € (soit 10 729 € HT pour l'exercice 2024)
Synchro Access'	• Renfort de l'offre afin d'absorber l'intégralité des demandes de réservations (environ 1 300 courses par an en 2023) <i>Impact recettes en année pleine : 0 €</i>	+ 60 000 € HT (soit 45 000 € HT pour l'exercice 2024)

Ces adaptations, mises en place à partir de 28 août 2024, impactent le budget mobilité à hauteur de 157 095 € HT (euros 2018) pour l'exercice 2024, et en année pleine à hauteur de 329 673 € HT (euros 2018). A titre indicatif, ce montant représente un montant estimatif de 382 420,68 € HT en euros 2024.

L'ensemble de ces adaptations seront intégrées à l'avenant n° 4 du contrat de délégation de service public.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public et les tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2019,

Vu la délibération n° 197-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 039-21 C du Conseil communautaire du 15 avril 2021 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 177-23 C du Conseil communautaire du 19 octobre 2023 approuvant l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 098-23 C du Conseil communautaire du 11 mai 2023 approuvant la consistance des services de transport à partir du 28 août 2023 sur le réseau Synchro Bus,

Vu l'avis de la commission mobilité du 16 janvier 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** les évolutions de l'offre du réseau Synchro Bus, à compter du 28 août 2024, pour un montant de 157 095 € HT (euros 2018) pour l'exercice 2024, soit en année pleine 329 673 € HT (euros 2018),

Article 2 : **dit** que les évolutions d'offre seront intégrées à l'avenant n° 4 au contrat de délégation de service public,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

083-24 C

Objet de l'acte : RD - Approbation de la consistance du service Synchro Bus à partir du 28 août 2024

Classification Préfecture : 8 - Domaines de compétences par thèmes 7 - Transports

Date de l'acte : 28 mars 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240328-lmc1H31184H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31184H1

Date de transmission en Préfecture : 04 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 04 avril 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 05 avril 2024